

PROPOSITION 2016-2017		
7h50-8h45	Cours	M1
8h50-9h45	Cours	M2
9h45-9h55	récréation	
10h00-10h55	Cours	M3
11h00-11h55	Cours	M4
12h00-12h55	Cours	M5
13h25-14h20	Cours	S1
14h25-15h20	Cours	S2
15h20-15h30	récréation	
15h35-16h30	Cours	S3
16h35-17h30	Cours	S4

Proposition déjà présentée en Commission
Permanente

Collège Mignet – Aix-en-Provence

Aix en Provence le 21 Avril 2016

à l'attention de

Mme Nathalie MANIVET-DELAYE
Principale du Collège Mignet
Rue Cardinale
13100 Aix en Provence

Objet : Demande de dérogation pour la pause méridienne prévue par la réforme

Chère Madame,

Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle réforme du Collège, vous avez été amenée à nous proposer une modification des horaires, or par ce courrier nous, les 3 APE du collège Mignet, tenions à vous exprimer toutes les réserves qui sont les nôtres.

Pour respecter les exigences de la réforme relative à la pause méridienne de 1h30, notre collège est contraint d'allonger la durée potentielle de présence des élèves en proposant une entrée avancée à 7h50 et une sortie poussée à 17h30.

Or notre collège comprend des classes spécifiques (CHAM/CHAD, INTER, classes BILANGUES), une option de latin /grec, un effectif de 850 élèves, ce qui est très largement supérieur à la moyenne des autres collèges d'Aix-en-Provence. Le collège Mignet est donc contraint de fonctionner sur un emploi du temps de 9 créneaux horaires, quand la majorité des collèges d'Aix-en-Provence ne nécessitent que 8 créneaux, ce qui rallonge la durée potentielle de présence d'un élève à 9h30 par jour.

Dans ce contexte, les parents s'inquiètent des conséquences suivantes :

- Compte tenu du nombre de classes à profil (CHAM/CHAD, INTER, BILANGUES), ¼ des effectifs de l'établissement ne sont pas soumis à la carte scolaire et sont donc tributaires des transports scolaires et/ou de ville (pour information 50 communes différentes desservies). Quid de la prise en charge des démarches de modification des horaires de transport auprès des services compétents, sachant que nous serons le seul collège du Pays d'Aix avec ces horaires d'entrée et de sortie ? Qui prendra en charge la sécurité des enfants, âgés de 11 à 14 ans, qui devront attendre dans les rues entre 30 et 50 minutes pour arriver ou partir du collège ? Les parents d'élèves n'accepteront pas de devoir renoncer à l'usage des transports scolaires pourtant totalement adapté à cette population mineure.
- Une fatigue accrue des élèves. En effet, le retour à la maison se ferait alors au plus tôt vers 18h. La situation serait encore plus dramatique pour les élèves qui ne dépendent pas de la carte scolaire (classes spécifiques) dont le retour serait plutôt vers 19h. Or en notre qualité de parents d'élèves, ces conditions ne nous paraissent ni raisonnables ni souhaitables pour les collégiens, totalement contraire au rythme biologique de l'adolescent, et ne permettra pas un temps de repos et de devoir satisfaisant. Est-il

raisonnable de demander à des enfants âgés de 11 à 14 ans, de se lever avant 6h le matin et d'attendre d'eux une concentration optimale tout au long de la journée ?

- Actuellement, 95% des élèves sont demi-pensionnaires. Or la pause méridienne n'aboutira pas à une baisse de ce chiffre, les parents travaillant ils n'ont tout simplement ni le choix, ni d'autres options. En revanche les parents d'élèves souhaiteraient savoir comment cet allongement de la pause méridienne va être géré. Concrètement, combien d'AED seront dévolus à la surveillance et à la sécurité, dans la cour comme à la cantine ? Quelles activités sont prévues dès la rentrée sur ce créneau ? Envisage-t-on l'ouverture du CDI ?
- Les élèves n'auraient plus la possibilité de pouvoir suivre des activités extrascolaires qui participent pourtant, elles aussi, à leur équilibre physique et mental. Or elles démarrent souvent à 17h30.

Aussi, nous souhaitons qu'une dérogation à la pause méridienne soit demandée au rectorat afin de conserver l'amplitude horaire actuelle, dû aux spécificités du collège Mignet.

Dans une période où la nouvelle réforme du Collège met l'accent sur le bien-être et le développement harmonieux de l'élève dans son parcours de réussite éducative, nous gardons l'espoir d'une réponse responsable et respectueuse des principaux acteurs de ce dossier, les élèves, et nous vous prions, Madame la Principale, d'agréer nos salutations les plus respectueuses.



Claudine MAGDA
p/ APELEVIA



Pascale DE SAINT JEAN
p/FCPE



Fatima MIAL-ZEGHINA
p/PEEP

CONSEIL D'ADMINISTRATION COLLEGE MIGNET DU 28 AVRIL 2016

Motion concernant la pause méridienne d'une heure 30 prévue par la réforme, présentée par les parents d'élèves élus PEEP, FCPE et APELEVIA

Nous remercions Madame la Principale pour son attention à rechercher constamment l'intérêt commun des élèves du collège Mignet. Toutefois, dans le cadre de la mise en place de la nouvelle réforme du Collège, la direction du collège a été amenée à nous proposer une modification des horaires pour la rentrée 2016-2017, or par cette motion, nous tenons à exprimer toutes les réserves qui sont les nôtres.

Pour respecter les exigences de la réforme relative à la pause méridienne de 1h30, notre collège est contraint d'allonger la durée potentielle de présence des élèves en proposant une entrée avancée à 7h50 et une sortie poussée à 17h30. Or notre collège comprend des classes spécifiques (CHAM/CHAD, INTER, classes BILANGUES), une option de latin/grec, un effectif de 850 élèves, ce qui est très largement supérieur à la moyenne des autres collèges d'Aix-en-Provence. Le collège Mignet est donc contraint de fonctionner sur un emploi du temps de 9 créneaux horaires, quand la majorité des collèges d'Aix-en-Provence ne nécessitent que 8 créneaux, ce qui rallonge la durée potentielle de présence d'un élève à 9h 30 par jour. Dans ce contexte, les parents s'inquiètent des conséquences suivantes :

- Compte tenu du nombre de classes à profil (CHAM/CHAD, INTER, BILANGUES), ¼ des effectifs de l'établissement ne sont pas soumis à la carte scolaire et sont donc tributaires des transports scolaires et/ou de ville (pour information 50 communes différentes desservies). Quid de la prise en charge des démarches de modification des horaires de transport auprès des services compétents, sachant que nous serons le seul collège du Pays d'Aix avec ces horaires d'entrée et de sortie ? Qui prendra en charge la sécurité des enfants, âgés de 11 à 14 ans, qui devront attendre dans les rues entre 30 et 50 minutes pour arriver ou partir du collège ? Les parents d'élèves n'accepteront pas de devoir renoncer à l'usage des transports scolaires pourtant totalement adapté à cette population mineure.
- Une fatigue accrue des élèves. En effet, le retour à la maison se ferait alors au plus tôt vers 18h. La situation serait encore plus dramatique pour les élèves qui ne dépendent pas de la carte scolaire (classes spécifiques) dont le retour serait plutôt vers 19h. Or, en notre qualité de parents d'élèves, ces conditions ne nous paraissent ni raisonnables ni souhaitables pour les collégiens, totalement contraires au rythme biologique de l'adolescent, ne permettant pas un temps de repos et de devoir satisfaisant. Est-il raisonnable de demander à des enfants âgés de 11 à 14 ans, de se lever avant 6h le matin et d'attendre d'eux une concentration optimale tout au long de la journée ?
- Actuellement, 95% des élèves sont demi-pensionnaires. Or, la pause méridienne n'aboutira pas à une baisse de ce chiffre, les parents travaillant, ils n'ont tout simplement ni le choix, ni d'autres options. En revanche les parents d'élèves souhaiteraient savoir comment cet allongement de la pause méridienne va être géré. Concrètement, combien d'AED seront dévolus à la surveillance et à la sécurité, dans la cour comme à la cantine ? Quelles activités sont prévues dès la rentrée sur ce créneau ? Envisage-t-on l'ouverture du CDI ?
- Les élèves n'auraient plus la possibilité de pouvoir suivre des activités extrascolaires qui participent pourtant, elles aussi, à leur équilibre physique et mental. Or, elles démarrent souvent à 17h30.

Aussi, nous souhaitons qu'une dérogation à la pause méridienne soit demandée au rectorat afin de conserver l'amplitude horaire actuelle, due aux spécificités du collège Mignet.

Dans la mesure où la nouvelle réforme du Collège met l'accent sur le bien-être et le développement harmonieux de l'élève dans son parcours de réussite éducative,

Nous demandons une dérogation à la pause méridienne d'une heure 30, afin que la réforme apporte une réponse responsable et respectueuse, aux principaux acteurs de ce dossier, les élèves.



Collège Auguste MIGNET

41 Rue Cardinale BP 40 13601 Aix-en-Provence cedex 1

Téléphone : 04 42 93 63 00 Fax : 04 42 27 42 35

ce.0132568w@ac-aix-marseille.fr

Aix en provence, le 25 avril 2016

M. le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille
Rectorat d'Aix-Marseille
Place Lucien Paye
13100 AIX EN PROVENCE



La Principale

Téléphone

04 42 93 63 00

Fax

04 42 27 42 35

Mél

ce.0132568w@ac-aix-marseille.fr

41 Rue Cardinale

BP 40

13601 Aix-en-Provence

cedex 1

Objet : demande de dérogation à l'obligation de proposer une pause méridienne de 1h30 aux élèves

Monsieur le Recteur,

Le collège Mignet que je dirige possède des filières très spécifiques, Classes à Horaires Aménagés ou section internationale, qui nous amènent à recruter des élèves hors sectorisation.

Ces derniers représentent 22% de l'effectif total du collège.

Ils sont amenés, au quotidien, à prendre des transports en communs pour venir au collège et rejoindre leur domicile.

Les membres du conseil d'administration ont à plusieurs reprises essayé de réfléchir à une nouvelle organisation horaire permettant d'entrer dans le cadre légal de la pause méridienne de 1h30.

Il nous a été impossible de trouver une solution satisfaisante qui ouvre suffisamment de tranches horaires pour permettre à l'emploi du temps d'être construit dans un cadre pédagogique satisfaisant et permettre également aux élèves de retourner à leur domicile à une heure acceptable en fin de journée.

Le manque de souplesse des transports en commun que ces élèves utilisent ne permettrait pas, même dans le cadre d'une négociation avec les compagnies concernées, de créer des conditions satisfaisantes en termes horaires.

C'est la raison pour laquelle je sollicite une dérogation à l'obligation de proposer une pause méridienne de 1h30.

Je me tiens à la disposition de vos services pour tout renseignement ou précision complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de ma respectueuse considération.

N. MANIVET-DELAYE